

## RETOUR SUR LES HEURS ET LES MALHEURS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE L'ARMÉE AVANT ET PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE (1)

### 1935-1940 : FACE A LA MONTEE DES PERILS

Par Jacques de LAJUGIE

1 ) Au milieu des années 1930, le Service de Renseignement (SR) existe depuis un peu plus de soixante ans<sup>1</sup>. Créé sur une base minimale et doté de moyens dérisoires<sup>2</sup> au lendemain de la guerre de 1870<sup>3</sup>, il s'est étoffé au fil du temps. D'une part à la faveur de la première Guerre Mondiale (qui lui a redonné une légitimité qu'il avait perdue). D'autre part à la suite des recommandations contenues dans les rapports présentés en 1932 et 1933 par le Colonel Lainey<sup>4</sup>, lequel avait plaidé pour un renforcement du réseau des postes déployés aux frontières (ce qui débouchera, entre autres, sur la création du Bureau d'Etudes du Nord-Est à Lille) et pour un effort plus marqué dans le domaine des moyens techniques.

Au moment où le Colonel Rivet en prend le commandement au mois de juin 1936 (à peine trois mois après le choc majeur qu'a été l'occupation de la Rhénanie), le Service peut être caractérisé sur les bases suivantes :

1.1) C'est une institution de caractère militaire et, plus précisément, une composante à part entière de l'Etat-Major, chargée tout à la fois de collecter un maximum de renseignements à l'étranger<sup>5</sup> et de contrecarrer les entreprises d'espionnage, quelle qu'en soit la nature et d'où qu'elles viennent. Ce qui apparaît *a priori* comme une évidence n'en mérite pas moins d'être précisé. D'une part parce que le Service n'est qu'un des acteurs du renseignement (qu'il partage avec le SR / Marine et, à partir de 1938, avec le SR Intercolonial) et du contre-espionnage (l'ensemble des procédures étant diligentées et gérées par la Surveillance du Territoire). Ensuite parce qu'il ne rapporte qu'à la hiérarchie militaire

---

<sup>1</sup> La section de Centralisation du Renseignement (SCR), chargée du contre-espionnage, ne sera créée qu'à la fin de l'année 1915. Elle sera confiée au Commandant Ladoux (qui traitera, entre autres, le dossier Mata-Hari).

<sup>2</sup> En 1894 (i.e au moment où éclate l'Affaire Dreyfus), la Section de de Statistique et de Reconnaissance Militaire (devenue « Section de Statistique ») comprend en tout et pour tout cinq officiers et quatre auxiliaires.

<sup>3</sup> Laquelle avait mis en évidence la carence à peu près totale de l'Armée de Terre en matière de renseignement.

<sup>4</sup> Le Colonel Lainey avait commandé le Service entre 1924 et 1928. Il sera de ceux qui remarqueront le travail fourni par le Lieutenant-Colonel Rivet, à Varsovie notamment, et qui plaideront, le moment venu, pour sa nomination à la tête du Service.

<sup>5</sup> Renseignements dont le 2<sup>ème</sup> Bureau a pour mission de faire une synthèse périodique à destination du commandement.

(soit directement, soit par le biais du 2<sup>ème</sup> Bureau) et n'est que rarement en contact avec l'échelon politique, sauf à ce que l'échelon politique le sollicite directement<sup>6</sup>

**1.2)** C'est une institution dont les moyens sont comptés, pour ne pas dire contraints, qu'il s'agisse de ses moyens en personnel<sup>7</sup>, de ses moyens financiers<sup>8</sup> ou de ses moyens techniques<sup>9</sup>. Comme c'est souvent le cas dans l'institution militaire, a fortiori dans le milieu du renseignement, les cadres sont recrutés par cooptation après avoir été parrainés<sup>10</sup>. Il n'est pas rare qu'ils y fassent l'essentiel de leur carrière<sup>11</sup> ou qu'ils y reviennent après y avoir servi<sup>12</sup>.

**1.3)** C'est une institution dont l'image et la réputation ont été profondément et durablement ternies par l'Affaire Dreyfus, et ce à double titre. D'abord dans l'opinion publique, comme on le constatera lorsqu'une campagne de Presse sera lancée après l'arrestation de l'Intendant Frogé, convaincu d'espionnage et condamné en 1935 à cinq ans de prison, c'est-à-dire au maximum de la peine applicable à l'époque<sup>13</sup>. Ensuite, ce qui est *a priori* plus surprenant, dans l'institution militaire elle-même, car le fait de passer ou d'être passé par le Service n'est considéré ni comme valorisant, ni comme « porteur » dans une carrière d'officier. Le fait qu'aucun de ceux qui l'ont commandé n'ait dépassé le grade de Colonel (à l'exception de Louis Rivet qui n'a accédé au grade d'officier général que lors de son départ en retraite) n'est pas le fait du hasard.

**1.4)** Loin de vivre en vase clos ou d'être un « électron libre » dans le système administratif, le Service doit, par la force des choses, travailler et « cohabiter » avec un certain nombre de partenaires autres que l'Etat-Major<sup>14</sup> et les services du ministère de la Guerre. Pour autant que les archives permettent

---

<sup>6</sup> Le Colonel Rivet sera sollicité directement par Léon Blum et par Edouard Daladier, souvent sur des dossiers qui ne relèvent pas de la compétence du Service. Le Service participera, par ailleurs, (avec instruction de rester coi) aux réunions interministérielles que Léon Blum demandera à Marx Dormoy d'organiser sur le renseignement à partir du mois de février 1937. Il n'en sortira malheureusement pas grand-chose.

<sup>7</sup> On ne trouve dans les archives ni un document exhaustif, ni un document fiable sur les effectifs du Service. On peut évaluer à un peu plus de 120 (Paris et province) le nombre de ses cadres à la veille de la guerre. Une partie d'entre eux sont des civils (11 sur 81 à la SCR au début du mois de février 1940).

<sup>8</sup> Le budget du Service ne dépassait pas 15 MF (soit l'équivalent de 8 M d'euros 2022) en 1939. Ce chiffre n'en est pas moins trompeur car il ne comprend ni les dépenses de personnel (qui sont imputées sur le budget du ministère de la Guerre), ni les ressources provenant des fonds secrets, ni les prélèvements susceptibles d'être effectués sur la « cagnotte » du Service (dont le montant avait sensiblement augmenté pendant la première Guerre Mondiale).

<sup>9</sup> A titre d'exemple, le Service ne disposait que d'un véhicule de service et d'un poste E / R en 1938.

<sup>10</sup> « Je ne recrute que des gens que je connais » dit le Commandant Darbou au Lieutenant Rigaud, candidat à un poste au Bureau d'Etudes du Nord-Est (BENE) à Lille. Dans ses « Carnets », le Colonel Rivet note qu'un chef de corps vient le voir pour lui recommander un de ses officiers, le Lieutenant d'Hoffelize (qui dirigera plus tard le poste TR 125 de Barcelone).

<sup>11</sup> Tel est le cas, entre autres, du Colonel Paillole, du Colonel Lafont (plus connu sous le pseudonyme de « Verneuil »), du Général Bonnefous et du Lieutenant-Colonel Doudot.

<sup>12</sup> Tel est le cas du Général Schlessler et, dans une moindre mesure, du Général Rivet.

<sup>13</sup> Dans sa livraison en date du 20 juillet 1936, le « Cahier des Droits de l'Homme » consacre un article de deux pages à l'affaire Frogé. Il est intitulé : « Une machination du 2<sup>ème</sup> Bureau contre Frogé ? ».

L'Intendant Frogé purgera l'ensemble de sa peine. Il essaiera, des années durant, d'obtenir en justice sa réhabilitation. Il n'y parviendra pas.

<sup>14</sup> Avec le 2<sup>ème</sup> Bureau en tout premier lieu, étant précisé que les rapports entre le Colonel Rivet et le Colonel Gauché, chef du 2<sup>ème</sup> Bureau entre 1935 et 1940, sont manifestement « fluides ». Ils le seront également avec le successeur du Colonel Gauché, le Colonel Baril.

d'en juger, les rapports avec les services du ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté Nationale, Surveillance du Territoire, 5<sup>ème</sup> Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police) et avec ceux du ministère de la Justice, où le Service dispose d'un correspondant privilégié et d'un relai efficace en la personne d'Henry Corvisy<sup>15</sup>, peuvent être qualifiés d'apaisés, à défaut d'être pleinement harmonieux, notamment parce que la compétence des juridictions civiles à traiter des affaires d'espionnage est considérée comme approximative et les peines qu'elles prononcent comme insuffisantes.

A l'inverse, **les rapports avec les services du ministère des Affaires Etrangères ont été le plus souvent conflictuels**, pour ne pas dire tendus. D'une part parce qu'ils se sont opposés par principe et autant qu'ils l'ont pu à la nomination d'agents opérant sous couverture diplomatique, y compris dans les cas où elle était pleinement justifiée<sup>16</sup>. D'autre part parce que, comme une bonne partie de l'administration et de la classe politique, ils n'ont compris que partiellement et tardivement ce qu'impliquait la lutte contre les entreprises de l'Axe, que ce soit sur le terrain de l'espionnage ou sur celui de la propagande<sup>17</sup>. Contre toute logique, ils persisteront à s'opposer jusqu'au mois de juin 1939 à l'expulsion d'Otto Abetz, organisateur et plaque tournante de la propagande du Reich en France<sup>18</sup>. Après la déclaration de guerre, ils s'opposeront mordicus à la fermeture des consulats italiens dans la zone des Armées alors qu'ils étaient communément utilisés par l'Abwehr à des fins de renseignement militaire, motif pris de ce qu'il ne faut rien faire qui puisse « jeter Mussolini dans les bras d'Hitler » (dans un contexte où le Pacte d'Acier avait été signé au mois de mai 1939) ou « le pousser à déclarer la guerre à la France » ( ce qu'il fera, en tout état de cause, au début du mois de juin 1940). « Le SR dut combattre deux adversaires principaux : le contre-espionnage allemand et le ministère des Affaires Etrangères. Des deux, ce fut le second qui entrava le plus efficacement notre action » écrira après la signature de l'armistice le Commandant Navarre (qui avait passé les années 1937 à 1940 à la section « Allemagne » du Service)<sup>19</sup>.

**1.5) Si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, il n'y a pas de branche « Action » dans le Service**, à l'inverse de ce qu'on observe à l'époque en Grande-Bretagne par exemple<sup>20</sup>. La section MG

---

<sup>15</sup> Ancien combattant de la première Guerre Mondiale, Henry Corvisy sera nommé Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au mois de décembre 1940. Il le restera jusqu'au mois de janvier 1944. Il recommandera quasiment toujours au Maréchal Pétain (qui suivra souvent son avis) de rejeter les recours en grâce présentés par les justiciables condamnés à mort pour espionnage ou trahison. Tel sera le cas, entre autres, dans l'affaire Devillers, agent de pénétration que l'Abwehr avait infiltré au cœur même du mouvement « Combat ».

<sup>16</sup> Cf le cas de Maurice Dejean qui « opérera » plusieurs années durant au Service de Presse de l'ambassade de France à Berlin. Le Général Weygand, à l'époque Chef d'Etat-Major Général, avait négocié la création du poste qu'il occupait avec André François-Poncet (en échange du soutien qu'il avait accepté de lui apporter pour qu'il soit nommé ambassadeur de France en Allemagne).

<sup>17</sup> C'est d'autant plus surprenant que les ambassadeurs qui se sont succédés à Berlin entre le début des années 1930 et la déclaration de guerre, André François-Poncet et Robert Coulondre, avaient largement compris ce qu'il fallait penser à la fois du nazisme et de la menace qu'il représentait.

<sup>18</sup> En faisant valoir, entre autres, qu'Otto Abetz est « francophile » et que son épouse est de nationalité française (Otto Abetz avait épousé en 1932 l'assistante de Jean Luchoire)

<sup>19</sup> On trouve un propos comparable sous la plume du Général Schlessler, chef de la Section de Centralisation du Renseignement (SCR) entre 1936 et 1940 (Bulletin de l'AASSDN n° 9 en date du mois de janvier 1956)

<sup>20</sup> Où le ministère de la Guerre a mis en place la Military Intelligence Research et le Secret Intelligence Service la section D, l'une et l'autre travaillant surtout sur les sabotages. Voir à ce sujet l'ouvrage publié en 2016 aux éditions Perrin par Sébastien Albertelli (« Histoire du sabotage », pages 176 à 190)

(« Matériel de Guerre ») du 5<sup>ème</sup> Bureau (qui regroupe depuis la déclaration de guerre le 2<sup>ème</sup> Bureau et le Service) ne commencera à s'intéresser au sabotage que dans les derniers mois de l'année 1939<sup>21</sup>. Aucune des opérations envisagées en liaison plus ou moins étroite avec l'allié britannique (l'obstruction du Danube notamment) ne débouchera sur quoi que ce soit. Il faudra attendre les premiers mois de l'année 1943 pour que le Commandant Lejeune soit chargé de jeter les bases d'un service « Action » à la DSR-SM<sup>22</sup>, mission dont l'objet même devint caduc après la création de la DGSS<sup>23</sup> à la fin du mois de novembre 1943 et, plus encore, après la fusion effective du BCRA et de la DSR-SM à la fin du mois d'avril 1944.

**2) Les caractéristiques du Service et celles de son environnement institutionnel étant posées, reste à savoir si, dans quelle mesure et comment il s'est acquitté de ses missions dans la seconde moitié des années 1930.** Schématiquement parlant, elles sont au nombre de trois :

. La connaissance, l'analyse et le suivi du dispositif mis en place par le ou les pays considérés comme des « adversaires potentiels », l'Allemagne et l'Italie en tout premier lieu.

. La lutte contre l'espionnage, quelles qu'en soient la nature et l'origine.

. L'identification, le signalement, le suivi et la surveillance de ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme « suspects au point de vue national », suivant la terminologie communément utilisée à l'époque.

**2.1) S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi des dispositifs mis en place par les pays considérés comme des « adversaires potentiels (Allemagne, Italie), le dépouillement des archives<sup>24</sup> ne laisse que peu de place au doute et ne permet pas ou quasiment pas d'instruire si peu que ce soit le procès du Service. D'abord parce que les documents disponibles montrent qu'il a compris et analysé, dès avant l'accession d'Hitler au pouvoir, l'objectif poursuivi par l'Allemagne à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire, c'est-à-dire vider le Traité de Versailles de sa substance<sup>25</sup>.**

---

<sup>21</sup> Placée sous l'autorité du Commandant Brochu, la section MG comprend quatre officiers, dont le Lieutenant Turck (qui parviendra à s'embarquer pour l'Angleterre à la fin du mois de juin 1940). Parachuté en France par le SOE au début du mois d'août 1941, il sera interpellé par la Gendarmerie dès son atterrissage. Il sera libéré après intervention du Commandant Brochu et du Colonel Rivet.

<sup>22</sup> Dénomination de Service à Alger à partir de la fin de l'année 1942.

<sup>23</sup> Direction Générale des Services Spéciaux. Elle fut confiée à Jacques Soustelle.

<sup>24</sup> Notamment la série 7 N (archives du 2<sup>ème</sup> Bureau de l'EMA) et la série 7 NN (Fonds de Moscou). Voir également l'ouvrage publié en 1953 (en partie pour répondre aux Mémoires du Général Gamelin) par le Général Gauché (« Le 2<sup>ème</sup> Bureau au travail ». Editions Amiot-Dumont).

<sup>25</sup> On le voit, entre autres, au travers des positions qu'il recommande au Général Weygand, Chef d'Etat-Major Général à l'époque, de prendre tout au long de la Conférence de Genève sur le désarmement entre 1932 et 1934.

Ensuite parce qu'il a rapidement mis à jour et suivi de près les efforts déployés par l'Allemagne dans la première moitié des années 1930 pour contourner les clauses militaires du Traité de Versailles et pour renforcer aussi discrètement que possible à la fois les effectifs et l'équipement de la Reichswehr<sup>26</sup>. Enfin parce que les sources de tous ordres dont le Service disposait, y compris en Allemagne<sup>27</sup>, lui ont permis d'informer le commandement et le pouvoir politique de la décision prise par Hitler de rétablir le service militaire obligatoire au mois de mars 1935, d'occuper la zone démilitarisée de la Rhénanie au début du mois de mars 1936, de sceller la mort de la Tchécoslovaquie en tant qu'Etat indépendant à la fin du mois de septembre 1938, d'occuper la Bohême-Moravie au mois de mars 1939 et d'envahir la Pologne au mois de septembre 1939.

Les sources disponibles ne permettent manifestement pas de reprocher au Service de n'avoir pas transmis en temps et heure au commandement et au pouvoir politique les informations nécessaires pour apprécier à la fois les intentions d'Hitler et les conséquences qu'elles étaient susceptibles d'avoir dans l'hypothèse où il déciderait de les mettre à exécution, ce qui, à lire les notes rédigées à l'époque, était présenté comme plus que probable. La question qui reste posée est de savoir pourquoi l'un et l'autre ont fait le choix soit de minimiser, soit de mettre en doute, soit d'ignorer purement et simplement les informations et les analyses dont ils disposaient pour en venir *in fine* à ne pas les exploiter. Est-ce parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire ( ce qui semble être le cas au mois de mars 1935 et, plus encore, au mois de mars 1936) ou parce qu'ils estimaient ne pas ou ne plus en avoir les moyens, militaires notamment (ce qui est le sentiment dominant avant les accords de Munich) ?

S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi régulier du dispositif déployé par l'Allemagne face à la France, notamment à partir du mois de mars 1936, l'appréciation qu'il est possible d'en faire, *a posteriori* et sur la base des archives disponibles, permet de les considérer à tout le moins comme correctes. On constate, y compris en fin de période, un écart entre les données produites par le Service et la réalité telle qu'on la connaît aujourd'hui<sup>28</sup>. **Ce n'est pas surprenant.** D'abord parce que l'exercice ne relève évidemment pas de la science exacte. Ensuite parce que l'accès à l'information était « verrouillé » dans l'Allemagne de l'époque, *a fortiori* quand elle portait sur un sujet « sensible », ce qui contraignait ceux qui travaillaient sur le potentiel militaire du Reich soit à des approximations, soit à des extrapolations. Ensuite parce que, si relative que puissent paraître la précision et / ou la fiabilité des données produites sur tel ou tel point à un moment donné du temps, il reste que le Service a correctement appréhendé et régulièrement actualisé le dispositif déployé par l'Allemagne bien avant la déclaration de guerre<sup>29</sup> et que le rapport des forces dans le

---

<sup>26</sup> C'est, dans une large mesure, sur la base des archives du 2<sup>ème</sup> Bureau que Georges Castellon écrira en 1954 un ouvrage intitulé « Le réarmement clandestin du Reich (1930-1935) ». (Editions Plon).

<sup>27</sup> La plus connue étant Hans Thilo Schmidt, à qui le Colonel Paillole et Frédéric Guelton ont consacré un ouvrage en 2011 (« Notre espion chez Hitler ». Nouveau Monde Editions).

<sup>28</sup> C'est moins le cas dans le domaine terrestre (aux problèmes de périmètre près) que dans le domaine aérien, peut-être parce que l'entourage de Göring, Ministre de l'Aviation, avait pris le parti de transmettre à notre Attaché de l'Air, le Capitaine Stehlin, des chiffres qui « gonflaient » à la fois les capacités opérationnelles de la Luftwaffe et la capacité de production de l'industrie aéronautique en matière d'avions de combat, l'objectif étant de dissuader par avance les Autorités Françaises de s'opposer si peu que ce soit aux entreprises du Reich. La manœuvre produisit manifestement l'effet recherché, comme le montrent les positions prises par le Général Vuillemin, Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, à son retour d'une visite en Allemagne au mois d'août 1938, juste avant la crise qui devait déboucher sur les accords de Munich.

<sup>29</sup> Voir à ce sujet l'article publié en 1949 dans la Revue Historique des Armées par Georges Castellon (« La Wehrmacht vue de France, septembre 1939 ») et l'article publié en 1964 par le Général de Cossé-Brissac dans la Revue d'Histoire de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale (« L'Armée allemande dans la campagne de France de 1940 »).

domaine aérien n'a cessé de pencher de plus en plus nettement en faveur du Reich au fil des années, que ce soit quantitativement ou, plus encore, qualitativement<sup>30</sup>.

Loin de s'en tenir à l'ordre de bataille allemand, **le Service a évidemment fait le même travail sur le dispositif italien**, notamment à partir de la seconde moitié de l'année 1938. Il a été, pour l'essentiel, le fait du poste de Marseille<sup>31</sup> et de ses annexes, celle de Nice en tout premier lieu.

**2.2) La lutte contre l'espionnage a été une des missions essentielles du Service dans la seconde moitié des années 1930.** Elle a pris une importance croissante au fil des années. D'une part parce que la perception de la menace que représentent les ingérences étrangères, celles de l'Allemagne et de l'Italie en tout premier lieu, est beaucoup plus aiguë en fin de période qu'en début de période. D'autre part parce que les instruments utilisés et les moyens déployés pour lutter contre l'espionnage ont sensiblement évolué sur la période considérée.

**2.2.1) Les textes permettant de lutter contre l'espionnage ont changé du tout au tout.** A la loi du 18 avril 1886, qui était communément considérée comme inopérante<sup>32</sup> et dont l'application avait été *de jure* suspendue pendant la première Guerre Mondiale<sup>33</sup>, va succéder, non sans mal<sup>34</sup>, la loi du 26 janvier 1934. Même si elle comble une fraction des lacunes dont souffrait la loi de 1886, **elle ne règle que partiellement les problèmes posés.** D'une part parce que l'espionnage reste considéré comme un délit, et non pas comme un crime (comme il l'est en Allemagne). D'autre part parce que la peine applicable en matière d'espionnage est limitée à cinq ans de prison au maximum alors même que l'espionnage est passible de la peine de mort en Allemagne<sup>35</sup>. Il n'en reste pas moins que le nombre des prévenus soupçonnés d'espionnage augmente fortement, passant de 18 par an en moyenne entre 1930 et 1933 à 95 en 1934 et 141 en 1935<sup>36</sup>.

**Les choses évoluent rapidement et radicalement à partir de 1935.** D'abord parce que le décret-loi du 30 octobre 1935 va donner compétence aux tribunaux militaires pour statuer à tout le moins sur une partie des dossiers d'espionnage et leur ouvrir la possibilité de prononcer des peines supérieures à cinq ans de prison. Ensuite parce que le décret-loi du 17 juin 1938 étend la compétence des tribunaux militaires à l'ensemble des dossiers d'espionnage et fait de l'espionnage un crime de

---

<sup>30</sup> Notamment pour ce qui concerne l'aviation de bombardement et, dans une mesure un peu moindre, l'aviation de combat.

<sup>31</sup> Dénommé Section d'Etudes Régionales, le poste de Marseille et ses annexes ont été placés sous l'autorité du Commandant Barbaro de 1936 à 1940. Ses collaborateurs et ses collègues avaient coutume de dire que Mussolini l'appelait quand il voulait savoir où était déployé tel ou tel de ses régiments.

<sup>32</sup> D'après les chiffres contenus dans le Compte Général de l'Administration de la Justice Criminelle (chiffres qui ne sont probablement pas exhaustifs), le nombre des prévenus poursuivis pour espionnage ne dépasse pas 72 entre 1930 et 1933. 12 sont acquittés et 60 condamnés, dont 43 à plus d'un an de prison. A noter que sur les 43 instructions ouvertes en 1933, 34 concernent l'Allemagne et 10 l'Italie.

<sup>33</sup> 737 prévenus ont été condamnés pour espionnage entre 1914 et 1918. 169 ont été condamnés à la peine de mort et exécutés, dont 44 (soit 26 %) étaient de nationalité française.

<sup>34</sup> La première mouture du projet de loi qui débouchera *in fine* sur la loi du 26 janvier 1934 a été déposée en 1922.

<sup>35</sup> Convaincues d'espionnage au profit de la Pologne, Benita Von Falkenhayn et Renate Von Natzmer sont décapitées à la hache au mois de février 1935.

<sup>36</sup> Quant aux condamnations, leur nombre passe de 15 par an en moyenne (dont 11 à plus d'un an de prison) entre 1930 et 1933 à 85 (dont 35 à plus d'un an de prison) en 1934 et à 122 (dont 44 à plus d'un an de prison) en 1935.

droit commun, justiciable des travaux forcés et de la peine de mort. Enfin parce que le décret-loi du 29 juillet 1939 va définir et détailler les actes considérés comme relevant de l'espionnage, tous étant passibles de la peine de mort, que ce soit en temps de guerre (ce qui avait été le cas entre 1914 et 1918) ou en temps de paix<sup>37</sup>.

**2.2.2) Dans le même temps, les moyens consacrés à la lutte contre l'espionnage vont être à la fois « professionnalisés » et renforcés.** C'est moins, voire beaucoup moins, vrai pour la SCR<sup>38</sup> que pour l'instance chargée de diligenter les enquêtes et d'engager les procédures, c'est-à-dire la Sûreté Nationale. Alors que la lutte contre l'espionnage n'était qu'une des missions confiées à 136 « commissaires spéciaux » de la Sûreté, **les choses changent du tout au tout au milieu des années 1930.** D'abord parce que le ministère de l'Intérieur va créer au mois d'avril 1934 un service spécialisé dans la lutte contre l'espionnage<sup>39</sup>, n'ayant aucun compte à rendre au corps préfectoral et rattaché au Contrôle Général de la Surveillance du Territoire<sup>40</sup>. Ensuite parce que l'organisation même de la Surveillance du Territoire est progressivement rationalisée, notamment par rapport à celle des Armées<sup>41</sup>. Enfin parce que ses effectifs vont sensiblement augmenter, passant d'une trentaine de fonctionnaires au milieu des années 1930 à une centaine de fonctionnaires à la veille de la déclaration de guerre<sup>42</sup>.

**2.2.3) La perception croissante de l'ampleur prise par les ingérences de l'Axe, le durcissement de l'arsenal répressif et le renforcement des moyens dévolus à la Surveillance du Territoire<sup>43</sup> vont rapidement produire des résultats.** D'une part parce que les peines prononcées à partir de 1936, pour une bonne part par les tribunaux militaires, sont sensiblement plus lourdes qu'elles ne l'étaient dans la première moitié des années 1930<sup>44</sup>. D'autre part parce que le nombre des arrestations augmente dans des proportions significatives<sup>45</sup>. D'après le décompte opéré

---

<sup>37</sup> Le décret-loi du 29 juillet 1939 sera complété par deux décrets en date du 9 avril 1940. Le premier complétait les articles 75 et 76 du Code Pénal sur la trahison. Quant au second, il définissait les sanctions encourues par les fonctionnaires et agents publics qui se livrent à une propagande de nature à nuire à la Défense Nationale.

<sup>38</sup> Dont les moyens en personnel restent pour le moins limités. A titre d'exemple, la section « Allemagne » de la SCR ne comprend pas plus de quatre officiers et la section « Italie » pas plus de deux officiers à la fin des années 1930.

<sup>39</sup> Ses effectifs ont été progressivement portés de 1 à 10 commissaires et de 10 à 20 inspecteurs.

<sup>40</sup> Dirigé à partir de 1935 et jusqu'en 1942 par le Contrôleur Général André Castaing. Il sera arrêté et déporté par l'occupant en 1943.

<sup>41</sup> Outre le Service Central (situé à Paris), les effectifs de la Surveillance du Territoire sont répartis entre 11 circonscriptions régionales à partir du mois de juin 1934 et entre 6 régions à partir du mois de décembre 1935.

<sup>42</sup> Une bonne partie des commissaires de la Surveillance du Territoire ont une relation ancienne et « fluide » avec la SCR. Ils la maintiendront sous l'Occupation, souvent à leurs risques et périls, comme ce fut le cas du Commissaire Triffe (qui arrêtera Henri Devillers au mois de janvier 1942), du Commissaire Hacq (qui sera révoqué au mois d'octobre 1943, arrêté par l'occupant un mois plus tard et déporté à Mauthausen), du Commissaire Osvald ( qui avait arrêté l' Enseigne de Vaisseau Aubert, lequel sera condamné à mort et exécuté, au mois de novembre 1938) ou, dans un registre différent, du Commissaire Blémant ( qui est en poste à Lille jusqu'à la déclaration de guerre, puis à Marseille jusqu'à l'invasion de la zone libre.

<sup>43</sup> Même si le Contrôleur Général Castaing et ses collaborateurs relèvent régulièrement qu'ils ne sont pas suffisants, notamment pour assurer l'ensemble des filatures nécessaires.

<sup>44</sup> Même si les cadres de la SCR critiquent régulièrement la faiblesse des verdicts rendus par les tribunaux militaires et n'hésitent pas à mettre en cause le comportement du Président du Tribunal et / ou les réquisitions de l'Avocat Général.

<sup>45</sup> SHD, GR 7 NN 2525. On trouve également des fiches manuscrites (sans indication de date ou d'origine) dans le Fonds Paillole (1 K 545).

par la SCR sur la base des comptes-rendus qui lui sont adressés au jour le jour, leur nombre serait passé de 45 en 1935 à 97 en 1936, 153 en 1937, 274 en 1938 et 494 sur les huit premiers mois de l'année 1939. Il va « exploser » après l'ouverture des hostilités et la déclaration de l'état de siège, lequel a, entre autres, pour conséquence de transférer les pouvoirs de police à l'autorité militaire. On compte 221 arrestations pendant les quatre derniers mois de l'année 1939<sup>46</sup> et 1251 sur l'ensemble sur l'ensemble de l'année 1940, la plupart d'entre elles intervenant avant la signature de l'armistice.

Si spectaculaires qu'ils puissent paraître, les chiffres précités et, plus encore, l'évolution dont ils témoignent méritent d'être nuancés. D'abord parce que toutes les arrestations ne débouchent ni sur un ordre d'informer, ni sur une condamnation, une partie d'entre elles se soldant soit par un acquittement, soit par un non-lieu. Ensuite parce qu'une fraction non négligeable de ceux qui sont arrêtés pour espionnage à partir de la fin du premier semestre 1939 ne seront jamais jugés, beaucoup profitant de l'exode pour s'évader. Enfin parce qu'une partie de ceux qui ont été jugés, condamnés pour espionnage et incarcérés seront libérés juste avant ou juste après l'armistice par l'occupant ou sous la pression de l'occupant<sup>47</sup>.

**2.3)** L'identification, le signalement et, le cas échéant, la surveillance de ceux qui sont, à tort ou à raison, soupçonnés d'être « suspects au point de vue national » constituent le quotidien du Service et de ses postes en région. Les renseignements et les demandes d'enquête<sup>48</sup> qui les concernent représentent une fraction significative des courriers et, d'une façon plus générale, des dossiers contenus dans les cartons de la série GR 7 NN<sup>49</sup>. On peut les caractériser comme suit :

**2.3.1) Ils couvrent un spectre très large de personnes physiques et morales**, qu'elles soient de nationalité française ou, ce qui est fréquent, de nationalité étrangère. La qualité des renseignements qu'ils contiennent est inégale. Elle peut être considérée comme bonne, voire plus, quand les informations données sont de première main et quand elles proviennent d'interceptions « techniques »<sup>50</sup> ou, à l'inverse, comme « approximative », voire à ce point faible qu'on peut les assimiler à des ragots. Une partie non négligeable des enquêtes demandées par le Service montre que les renseignements invoqués sont soit empreints de malveillance, soit dénués de fondement<sup>51</sup>.

---

<sup>46</sup> Sur les 221 personnes arrêtées au cours des quatre derniers mois de l'année 1939, 170 travaillaient pour l'Allemagne et 32 pour l'Italie.

<sup>47</sup> Pour autant, une partie au moins des peines de mort qui ont été prononcées depuis le début de l'année 1939 seront exécutées tout au long des six premiers mois de l'année 1940, y compris après l'armistice. Quatre exécutions auront lieu à Pessac le 22 juin 1940, une pour espionnage, une pour sabotage et deux pour complicité de sabotage. Le premier des quatre fusillés était Jean Amourelle, membre de la SFIO depuis 1934. Secrétaire-sténographe au Sénat, il avait été chargé de sténographier, sous la foi du serment, les débats secrets des Commissions de l'Armée de la Chambre des Députés et du Sénat. Il était en train d'en négocier la vente à l'Allemagne pour 400 000 FF quand il a été arrêté à la fin du mois d'avril 1940. Traduit devant le Tribunal Militaire de Paris, il fut condamné à mort le 29 mai et exécuté trois semaines après.

<sup>48</sup> Elles sont, pour la plupart, adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale ou à la 5<sup>ème</sup> Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police de Paris (dirigée par le Commissaire Gianviti).

<sup>49</sup> Comme c'est également le cas des cartons de la série GR 28 P 14 (qui regroupent les archives du BMA de la 9<sup>ème</sup> Division Militaire entre le mois de septembre 1940 et le début du mois de novembre 1942).

<sup>50</sup> Interceptions postales, téléphoniques ou télégraphiques

<sup>51</sup> Il arrive même que l'individu mis en cause ne puisse pas être identifié ou localisé.



**2.3.2) Ils montrent que le Service a une conception pour le moins extensive de sa mission.** Loin de se borner à identifier et à surveiller les individus, les associations et les mouvements susceptibles de porter préjudice soit à la sûreté de l'Etat, soit à l'intérêt supérieur de la Défense Nationale, *a fortiori* quand ils sont originaires des pays de l'Axe<sup>52</sup> ou quand ils en sont proches à un titre ou à un autre<sup>53</sup>, **le Service travaille**, pour ainsi dire, « **tous azimuts** », surveillant tout à la fois les mouvements autonomistes, en particulier en Alsace<sup>54</sup>, les mouvements qui militent soit contre le régime colonial, soit pour l'accession à l'indépendance en AFN<sup>55</sup> et, d'une façon plus générale, tous ceux dont le « profil », les convictions affichées et l'activité sont considérés comme une menace, à tout le moins potentielle. On y trouve pêle-mêle des cercles et des personnalités classées soit à l'extrême-gauche, soit à l'extrême-droite, les premiers étant soumis à surveillance car considérés comme proches de l'URSS ou de la mouvance « radicale » de la République Espagnole et les seconds car considérés comme proches des pays de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu. Font, indifféremment et entre autres, l'objet d'une « attention » particulière le PCF et ses dirigeants les plus en vue<sup>56</sup>, Marceau Pivert, leader de la tendance « Gauche Révolutionnaire » de la SFIO et jugé proche du POUM<sup>57</sup>, Marcel Bucard (fondateur et principal dirigeant du « Mouvement Franciste »), François Coty (fondateur en 1933 de « Solidarité Française ») ou Eugène Deloncle, fondateur de l'OSARN, plus connue sous le nom de CSAR<sup>58</sup>. Sans revenir sur les responsabilités du Service dans la gestion du Carnet B<sup>59</sup>, le contrôle des établissements travaillant pour le compte de la Défense Nationale<sup>60</sup> ou la surveillance de la main d'œuvre étrangère, notamment celle qui est employée sur les chantiers de la ligne Maginot<sup>61</sup> ou dans les familles d'officiers, en particulier quand elles vivent à l'étranger, les

---

<sup>52</sup> Cf les diplomates allemands et italiens (qu'ils soient basés à Paris ou en province), les dirigeants et les membres de la section française du NSDAP, la section française du Groupement National Socialiste des Femmes Allemandes (dont la présidente est l'épouse de Karl Epting), le bureau de l'Agence des Chemins de Fer Allemands à Paris et les journalistes allemands (à commencer par Krug Von Nidda, correspondant à Paris du Deutsche Allgemeine Zeitung à partir de 1933 et qui sera le représentant du Reich à Vichy de 1941 à 1943).

<sup>53</sup> D'où la surveillance exercée sur le Comité France-Allemagne (dont la liste des membres est soigneusement tenue à jour) et sur les personnalités considérées comme proches, pour ne pas dire trop proches, du Reich, telles que Fernand de Brinon, Jean Luchaire, Melchior de Polignac, Gabriel Jeantet (notamment à cause du rôle qu'il est supposé jouer au sein de la Cagoule) ou Bertrand de Jouvenel (qui réalise une interview d'Hitler pour le compte de « Paris-Midi » au mois de février 1936, son épouse étant, par ailleurs, une des filles du Général Duseigneur, Président de l'Union des Comités d'Action Défensive et membre important de la Cagoule).

<sup>54</sup> Sont notamment placés sous surveillance Hermann Bickler, Joseph Rossé, Jean-Pierre Mourer, Robert Ernst et Paul Schall. Tous seront arrêtés et internés à Nancy à la fin du mois d'octobre 1939. Ils seront libérés et remis à l'occupant à Chalon-sur-Saône le 17 juillet 1940.

<sup>55</sup> Le Destour et le Néo-Destour en Tunisie ; l'Etoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien en Algérie, l'un et l'autre ayant été fondés par Messali Hadj.

<sup>56</sup> On trouve dans les archives le compte-rendu, probablement rédigé par un informateur infiltré à bon niveau, de plusieurs réunions internes du PCF, notamment celle du 2 décembre 1937 (SHD, GR 7 NN 2557).

<sup>57</sup> Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, mouvement considéré, en partie à tort, comme étant d'obédience trotskyste. Il avait été fondé en 1935 par Andreu Nin et Joaquin Maurin.

<sup>58</sup> Comité Secret d'Action Révolutionnaire. Sont également placés sous surveillance deux proches d'Eugène Deloncle, Jean Filliol (qui sera, non sans raison, soupçonné d'avoir activement participé à l'assassinat des frères Rosselli au mois de juin 1937) et François Méténier (qui organisera l'attentat commis contre l'immeuble de la Confédération Générale du Patronat Français au mois d'octobre 1937 et sera un de ceux qui négocieront avec le régime italien les livraisons d'armes à la Cagoule).

<sup>59</sup> On comptait 2000 noms « actifs » dans le Carnet B au début du mois de septembre 1939.

<sup>60</sup> Dès avant la déclaration de guerre, le compte-rendu des visites effectuées dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale contient un paragraphe consacré à la main d'œuvre étrangère, à la présence et à l'audience des syndicats et au nombre (voire à l'identité) des salariés soupçonnés de proximité avec le PCF.

<sup>61</sup> Pour des raisons évidentes, la surveillance exercée (qui est souvent lacunaire, faute de moyens) vise par priorité la main d'œuvre italienne et la main d'œuvre allemande. Dans l'article qu'il a publié en 1956 (« Bulletin de l'AASSDN n° 9 »), le Général Schlessler écrit (sans plus de précision) que la main d'œuvre étrangère aurait

sources disponibles montrent que le champ d'action du Service est ou devient tel au fil du temps qu'il finit par déborder le terrain technique pour prendre un caractère beaucoup plus large, **pour ne pas dire un caractère « global »**<sup>62</sup>

Si constants et réels qu'ils aient pu être<sup>63</sup>, la surveillance et le suivi mis en place, à plus ou moins juste titre suivant les cas, par le Service n'en ont pas moins rencontré une limite importante, au demeurant ressentie et reconnue par ses chefs, le Général Schlessler notamment<sup>64</sup>. Elle porte sur les problèmes rencontrés pour contrecarrer la propagande du Reich et l'influence qu'elle pouvait avoir sur toute une partie de la société française, en particulier par le biais de la Presse, un certain nombre de titres étant d'autant plus enclins à la complaisance, pour ne pas dire plus, qu'ils étaient, directement ou indirectement, soutenus, financièrement parlant, soit par l'ambassade d'Allemagne à Paris, soit par Berlin. **Rien n'avait préparé les cadres du Service** (qui s'interdisaient par construction toute forme de contact avec la Presse) **à combattre ce qu'on appellerait aujourd'hui une « diplomatie d'influence » et, plus encore, à en prévenir les effets.** Ils ont manifestement eu le sentiment d'être confrontés à un phénomène qu'ils ne connaissaient pas ou peu et qu'ils n'avaient pas les moyens de maîtriser si peu que ce soit. Le fait qu'ils se soient de plus en plus intéressés à la Presse, à son financement et aux rapports qu'un certain nombre de journalistes entretenaient avec les pays de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu, n'est pas le fait du hasard et doit être interprété comme un signe des temps. Il faudra attendre les mois précédant la déclaration de guerre pour qu'ils commencent à récolter les fruits de leur travail et à enregistrer des succès tangibles sur ce terrain, comme l'attestent l'expulsion d'Otto Abetz (obtenue, non sans mal, à la fin du mois de juin 1939), l'arrestation pour espionnage d'Heinrich Baron, journaliste accrédité à Paris et, plus encore, les poursuites engagées au mois de juillet 1939 contre Aloïs Aubin, journaliste au « Temps », et Jules Poirier, journaliste au « Figaro ». Ils opéraient l'un et l'autre, moyennant rétribution, pour le compte d'un réseau constitué et dirigé par la Baronne Von Einem<sup>65</sup>.

**3) Au début de l'année 1940, le Service peut avoir le sentiment du devoir accompli,** que ce soit dans le domaine de l'acquisition du renseignement ou sur le terrain du contre-espionnage. Il a aussi, davantage encore peut-être le sentiment d'être et d'avoir été une « voix qui crie dans le désert », les informations et les analyses dont il n'a cessé d'abreuver le commandement et le pouvoir politique ayant été, au moins jusqu'aux derniers mois de l'année 1938, largement ignorées, Edouard Daladier n'étant guère qu'une exception à cet égard. Ses chefs et l'essentiel de ses cadres, à commencer par

---

représenté 45 % des effectifs employés sur les chantiers de fortifications et dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

<sup>62</sup> Même s'il est partagé, au moins jusqu'à la déclaration de guerre avec les services de Police et, dans une moindre mesure, avec le Cabinet du Ministre de la Guerre, lequel reprendra à son compte en 1938 les activités de la section PR (« Propagande Révolutionnaire »). La section PR (dont la mission principale était la lutte contre toute forme de propagande révolutionnaire dans l'Armée sera dirigée par le Commandant Serre, puis par le Capitaine Jacquot (qui avait travaillé sous les ordres du Colonel Rivet en 1933 et qui témoignera en faveur d'Edouard Daladier au procès de Riom en 1942).

<sup>63</sup> Une partie des dossiers individuels qu'on trouve dans la série GR 7 NN courent sur vingt ans, voire plus.

<sup>64</sup> Chef de la SCR entre 1936 et 1940.

<sup>65</sup> Aloïs Aubin sera condamné à dix ans de prison et Jules Poirier mourra en prison d'un infarctus après avoir fait des aveux complets. Ils avaient été présentés à la Baronne Von Einem (que le Service avait identifiée de longue date) par Fernand de Brinon, à l'époque journaliste au « Matin ».

ceux qui ont travaillé à la section « Allemagne », en sont d'autant plus amers et inquiets qu'ils savent mieux que quiconque à quoi s'en tenir sur la réalité du rapport des forces entre la France et l'Allemagne<sup>66</sup>.

Dans le témoignage oral qu'il a laissé au Service Historique de la Défense<sup>67</sup>, le Colonel Paillole (qui était à la fin des années 1930 l'adjoint du Lieutenant-Colonel Schlessler à la SCR) rapporte une anecdote qui n'est pas sans rappeler ce qu'il a dû vivre avant la guerre. Alors qu'il intervient devant une partie des cadres de la DGSE dans le courant des années 1990, un de ses auditeurs l'interroge sur la conduite à tenir si et quand les informations et les analyses qu'il transmet ne sont prises en compte et exploitées ni par sa hiérarchie, ni par le pouvoir politique, comme ce fut le cas, au moins pour l'essentiel, tout au long des années 1930. Manifestement pris de court par la question qui lui est posée, il ne peut qu'avouer son incapacité à y répondre. Comme l'a écrit en son temps Marguerite Yourcenar, « on a souvent tort d'avoir raison trop tôt ». La formule n'a rien perdu de sa pertinence. Elle reste d'actualité à bien des égards, y compris dans le domaine du renseignement.

Jacques de LAJUGIE

---

<sup>66</sup> Dans une note qu'il adresse au commandement le jour même de la déclaration de guerre, le Colonel Gauché, chef du 2<sup>ème</sup> Bureau, conclut son propos en écrivant : « Jamais, à aucune période de son Histoire, la France ne s'est engagée dans une guerre dans des conditions initiales aussi défavorables ».

<sup>67</sup> SHD, Fonds 3 K 15.